

17th Feby.

should be contemplated to land the sick, Grosse Isle is a very eligible place for that purpose, being dry and healthy, having a large proportion of cleared land, and being surrounded with fresh water at all times of the tide. The situation is such, that all communication with Vessels under quarantine might be prevented with greater ease than at any other anchorage.

The only other anchorages in the River, within the limits mentioned, are Patrick's Hole, Crane Island, La Prairie, L'Isle aux Coudres, Brandy Pots, and Bic.

Of these, the first is too small to hold many Vessels, is quite in the common thoroughfare, and close to the shore of a populous Island.

Crane Island has the like objections, excepting the first, and is moreover an exposed anchorage, in which it is necessary to shift the berths of Vessels from side to side as the wind changes.

La Prairie is a safe anchorage, but is close to the shore of the thickly peopled Island of Coudres.

The Brandy Pots has all the disadvantages of Crane Island with the exception of being without inhabitants. It is still more exceptionable than Crane Island in the following particulars:—The water of the River is there salt, and the supply of fresh water from Hare Island is at all times limited, and in dry seasons fails altogether. It is the common rendezvous of ships, both outward and inward bound, so that, at times, a very large number of Vessels would be intermixed with the infected Vessels. Both here and at Crane Island the accident of Vessels running on board of others, riding quarantine at night, or in foggy weather, could not well fail to occur.

Bic is a still less safe anchorage than any which I have mentioned, and in most summers no quantity of fresh water adequate to the supply of shipping can be obtained.

There appears to me also, to be objections to these lower anchorages, on account of their distance from Quebec, which would render the proper degree of surveillance to render any system of quarantine effective, difficult of application. Neither, under such circumstances, would it be easy to afford the sick that medical aid, and those supplies, which their situation may render necessary, and which it will doubtless, on the score of humanity, be wished to afford them.

I have the honor to be,
Sir,

Your most obedient
and humble servant,

HENRY WM. BAYFIELD,
Commander, Royal Navy.

To
T. A. Young, Esquire,
Chairman of the Committee
on Hospitals, House of Assembly.

The Chairman also laid before the Committee the following Communication from the Magistrates of Quebec:—

SPECIAL SESSION OF THE PEACE,

Wednesday, 1st February, 1832.

QUEBEC, s. s.

The Committee of the Magistrates appointed at the Special Session, on the 25th January last, for the purpose of collecting information to enable the Magistrates of this City to adopt precautionary measures and regulations to prevent the introduction or check the progress of Cholera or other contagious diseases.—Report:—That they have adopted certain Resolutions which they humbly submit to this meeting, for its concurrence, with a view of being communicated to the Legislature, in order to acquaint that Honorable Body, to what extent the Magistracy require to be invested with authority by the enactments prayed for in their Petition of the 25th January last, now in progress in the House of Assembly, which authority so required is briefly as follows, namely:—

1st.

17 Fevr.

les malades, la Grosse Ile est un lieu très-propre pour cet objet; c'est un endroit sec et salubre; une grande partie des terres en est faite, et elle est entourée d'eau douce en tout temps de la marée. Sa situation est telle qu'on peut prévenir toute communication avec les Vaisseaux en Quarantaine, avec plus de facilité que dans tout autre mouillage.

Les seuls autres mouillages qui se trouvent dans le Fleuve, dans les limites désignées, sont le Trou de St. Patrice, l'Isle aux Grues, La Prairie, l'Isle aux Coudres, le Pot à l'Eau-de-vie, et le Bic.

Le premier de ces mouillages est trop petit pour contenir un grand nombre de Vaisseaux; il est d'ailleurs dans le centre du passage ordinaire des Vaisseaux, et tout près du rivage d'une Ile très-peuplée.

Les mêmes difficultés, à l'exception de la première, se présentent à l'égard de l'Isle aux Grues, dont le mouillage est très-exposé, et où les Vaisseaux sont obligés de prendre une autre évitée toutes fois que le vent change.

La Prairie offre un mouillage sûr, mais il est près du rivage de l'Isle aux Coudres qui est très-peuplée.

Le mouillage du Pot à l'Eau-de-vie, a tous les inconvénients de l'Isle aux Coudres, à l'exception de ce qu'il n'y a pas d'Habitans dans cet endroit. Ce mouillage convient encore moins que celui de l'Isle aux Grues, à cause des raisons suivantes: L'eau du Fleuve y est salée, et les sources d'eau douce que l'on se procure à l'Isle aux Lièvres sont peu considérables en tout temps; et, dans les grandes chaleurs, elles tarissent tout-à-fait. C'est le rendez-vous ordinaire des Vaisseaux qui font voile pour la mer ou qui en arrivent; de sorte qu'il arriverait de temps à autre, qu'un grand nombre de Vaisseaux se trouveraient à la fois au milieu des Vaisseaux infectés. Ici, comme à l'Isle aux Grues, il arriverait nécessairement que des Vaisseaux se jetteraient pendant la nuit ou dans des brumes épaisses sur les bâtimens qui sont en Quarantaine.

Le mouillage du Bic est encore moins sûr qu'aucun de ceux dont je viens de parler; et presque tous les Étés il est impossible de se procurer une quantité d'eau douce suffisante pour les Vaisseaux.

Il me paraît aussi y avoir des objections contre ces mouillages éloignés, à cause de la distance où ils se trouvent de Québec; circonstance qui fait qu'il serait très-difficile d'exercer ce degré de surveillance convenable, qui seul peut rendre un système de Quarantaine efficace. Il ne serait pas facile non plus dans de semblables circonstances de donner aux malades les soins, les remèdes et les secours que leur état peut rendre nécessaires, et que sans doute, on aura le désir de leur porter quand ce ne serait que par humanité.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très-humble
et obéissant serviteur,

HENRY WM. BAYFIELD,
Commandant la Marine Royale.

A
T. A. Young, Ecuyer,
Président du Comité relatif aux
Hôpitaux, Chambre d'Assemblée.

Le Président a aussi mis devant le Comité la Communication suivante des Magistrats de Québec.

SESSIONS SPECIALES DE LA PAIX.

Mercredi, 1er Février 1832.

QUEBEC, s. s.

Le Comité des Magistrats qui a été nommée dans les Sessions Spéciales du 25 Janvier dernier, aux fins de se procurer des renseignements pour mettre les Magistrats de la Cité en état d'adopter des mesures de précaution, et des réglemens pour prévenir l'introduction, et arrêter les progrès du Coléra, ou autres maladies contagieuses, fait rapport: Qu'il a adopté certaines Résolutions qu'il soumet humblement à cette Assemblée, pour les agréer dans la vue de les communiquer à la Législature, afin d'informer cet Honorable Corps du degré d'autorité dont les Magistrats demandent à être revêtus, dans leur Pétition du 25 Janvier dernier, qui est maintenant sous les yeux de la Chambre. L'autorité qu'ils demandent est en peu de mots comme suit:—

10